

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI^e siècle apparentés au *Trésor des joyeuses inventions*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Traductions de latin en français](#)[Collection](#)[Édition : 1554 - Traductions de latin en français - Groulleau](#)[Item\[1554_Tradlatfr_Grou\] 050 Zeleucus fit à son païs la loy](#)

[1554_Tradlatfr_Grou] 050 Zeleucus fit à son païs la loy

Présentation générale du poème

Titre de la pièce De la justice & pieté de Zeleucus pris du latin, par I. B.
Incipit non modernisé Zeleucus fit à son païs la loy

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation de l'exemplaire

Formatin-16

Imprimeur-libraire Groulleau, Étienne

Date 1554

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb393312267>

Type de numérisation Numérisation totale

Transcription du poème

Texte

Zeleucus fit a son païs la loy
Que qui seroit en adultere pris
Perderoit les yeux. Avint que de ce Roi
Le propre filz, du crime fut repris,
Zeleucus veult qu'en la loy soit compris
Sans quelque esgard : le peuple mercy crie
Lors luy voulant sa loy estre acomplie
S'arrachø un œil, l'autre au filz seul coupable
Dont merita le non [[nom]] toute sa vie
De loyal juge & pere pitoyable.
Forme poétique Dizain

Emplacement du poème

Rang dans le recueil n° 050

Informations sur la notice

Contributeur(s) Primot, Carole

Éditeur Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Source gallica.bnf.fr / BnF

Notice créée par [Équipe Joyeuses Inventions](#) Notice créée le 13/09/2019 Dernière modification le 04/11/2021

ET INVENTIONS.

Elle soudain me prend entre ses bras
Ayant desir faire, bon gré ma vie,
Celà dequoy ie auois pareillꝰ enuie,
Mais lors ie fuz commꝰ vn ironc en coing:
Ha maleureux ta pensèꝰ assouuie
Est à souhait, & tu faux au beloing,

*De la iustice & pitie de Zeleucus pris
dn Latin par l . B.*

Zeleucus fit a son pais la loy
Que qui seroit en adultere pris
Perderoit les yeux. Auint que de ce Roy
Le propre filz, du crime fut repris,
Zeleucus veult qu'en la loy soit compris
Sans quelque esgard: le peuple mercy crie
Lors luy voulant sa loy estre acomplie
S'arrachꝰ vn œil, l'autre au filz seul coupable
Dont merita le non toute sa vie
De loyal inge & pere pitoyable.

D'vn vieillard.

S'on ne mouroit qu'en guerrꝰ, ou par exces
Ce viellard cy fust au nombre des vifz:
Mais il fut pris d'vn plus estrangꝰ acces
Quand ses esperitz furent du corps rauiz
Les